

Séance ordinaire du 14 janvier 2025

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 14 janvier 2025, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Julie Demers
District # 2 Madame Lynda Pépin
District # 3 Monsieur Jean Binette Jr
District # 4 Monsieur Marc-André Vallières
District # 5 Madame Catherine De Blois
District # 6 Madame Nathalie Charbonneau

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Dominic Boucher Paquette.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2025-01-000 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil ajoute les points suivants :

7.1. Demande de l'Afeas pour l'achat de décoration de Noël

QUE la section "affaires diverses" reste ouverte.

2025-01-001 Adoption des procès-verbaux du 10 et 17 décembre 2024

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les procès-verbaux du 10 et 17 décembre 2024 soient adoptés et signés tels que présentés.

Dépôt des listes

La directrice adjointe a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 12 décembre 2024 au 13 janvier 2025, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. La directrice adjointe a remis aux membres du conseil un résumé des salaires versés du 1er au 31 décembre 2024 est également déposé.

2025-01-002 Comptes du mois

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice en date du 13 janvier 2025 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #202500000 à 202500029 sont émis.

**2025-01-003 Demande de modification règlementaire
pour les piscines**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'un citoyen afin de faire une modification règlementaire qui autoriserait l'implantation de piscines en marge avant en périmètre urbain;

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil refuse de faire une modification règlementaire qui autoriserait l'implantation de piscine en marge avant en périmètre urbain.

**2025-01-004 Demande de dérogation location à court
terme**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'un citoyen afin d'autoriser une dérogation au règlement afin de permettre la location à court terme dans une zone où celle-ci n'est plus permise;

ATTENDU QUE cette demande n'est pas recevable puisqu'une demande de dérogation ne peut être acceptée lorsque la demande porte sur l'usage;

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE pour ces raisons, le conseil n'accepte pas la demande de dérogation.

**2025-01-005 Demande de déneigement chemin de la
Pleine Lune**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le nombre de requêtes nécessaire pour le déneigement du chemin de la Pleine Lune.

ATTENDU QUE la demande a été reçue après la date limite de septembre;

ATTENDU QUE le conseil désire respecter les critères du contrat de déneigement quant au délai établi pour recevoir de nouvelles demandes;

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil refuse d'ajouter le chemin de la Pleine Lune au contrat de déneigement pour la saison 2024-2025;

QUE le conseil autorise d'inclure le chemin de la Pleine Lune dans le prochain contrat de déneigement conditionnellement à ce que le Domaine des Appalaches Inc. effectue les travaux si nécessaires afin de rendre le chemin conforme.

**Adoption du règlement 516-2025 -
Règlement concernant la rémunération des
élus ;**

Reporté

**2025-01-006 Avis de motion règlement 517-2024
Règlement déterminant le taux de taxation
et les conditions de perception pour
l'exercice financier 2025;**

La conseillère Madame Julie Demers donne avis de motion qu'un règlement sera présenté déterminant le taux de taxation et les conditions de perception pour l'exercice financier 2025 en vue de son adoption dans une prochaine séance.

**2025-01-007 Présentation du règlement 517-2024
Règlement déterminant le taux de taxation
et les conditions de perception pour
l'année 2025**

La conseillère Madame Julie Demers présente le projet de règlement déterminant le taux de taxation et les conditions de perception pour l'exercice financier 2025 en vue de son adoption.

2025-01-008 Amélioration de la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

**2025-01-009 Facturation aux municipalités desservies
par les services de la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

CONSIDÉRANT QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

CONSIDÉRANT QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps

supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;

De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Mégantic, M. François Jacques, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

2025-01-010 Achat de cuisinières

ATTENDU QUE les deux cuisinières qui sont à la disposition des citoyens lors des locations de salle avec cuisine doivent être changées;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'achat de deux cuisinières chez AM-CAN ÉLECTROMÉNAGERS INC pour un montant de 2 479,97\$ avant taxes.

2025-01-011 Demande de prolongation du délai réalisation des travaux de réaménagement des bureaux

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de l'entrepreneur responsable du réaménagement des bureaux afin de prolonger le délai pour la fin des travaux;

ATTENDU QUE les délais sont hors de contrôle de l'entrepreneur puisqu'il est en attente de la production des bureaux de l'accueil;

ATTENDU QUE la livraison de celui-ci est prévue le 22 ou 23 janvier;

Il est proposé par Madame Nathalie Charbonneau,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil accepte de prolonger le délai jusqu'au 31 janvier pour la réalisation des travaux sans pénalités au contrat.

**2025-01-012 Demande de commandite Marathon du
Mont-Mégantic**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande d'aide financière pour le Marathon du Mont-Mégantic, l'événement de course en sentier permet d'amasser des fonds pour l'organisme La Bouée de Lac-Mégantic. Cet organisme vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants.

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil contribue financièrement pour le Marathon du Mont-Mégantic pour un montant de 500\$.

**2025-01-013 Proclamation de la journée nationale de
promotion de la santé mentale positive**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

DE proclamer la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

2025-01-014 Mise en vente du mobilier

ATTENDU QUE le conseil souhaite se départir des meubles qui ne sont plus utilisés;

ATTENDU QUE ceux-ci n'ont pas une très grande valeur de revente;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil offre gratuitement l'ensemble des meubles inscrit sur la liste seulement à ceux qui le souhaitent;

QUE le conseil offre les meubles aux organismes

QUE le conseil ne prend aucune réservation, premier arrivé.

**2025-01-015 Advenant au contrat de travail – Richard
Trinque**

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil apporte les modifications comme discuté en table de travail.

**2025-01-016 Demande de l'Afeas pour l'achat de
décoration de Noël**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de l'Afeas pour faire l'achat de nouvelle décoration de Noël pour le centre communautaire.

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'Afeas à faire l'achat de décoration de Noël pour un montant maximum de 200\$ facture à l'appui.

Période de questions

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

2025-01-017 Ajournement de la séance pour quinze minutes

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la séance soit ajournée une quinzaine de minutes.

2025-01-018 Reprise de la séance

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la séance soit reprise.

2025-01-019 Club de motoneigistes des Monts Appalaches - Demande de passage sur le 10^e rang

ATTENDU QU'EN 2024 le conseil avait autorisé le droit de passage temporairement pour l'année 2024 seulement sous certaines conditions;

ATTENDU QUE le Club de motoneige des Monts Appalaches devait proposer aux membres du conseil en mars 2024 le nouveau trajet afin de ne pas être dans la même situation en 2025;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pu être terminés à temps pour la saison 2025;

ATTENDU QUE le Club de motoneige des Monts Appalaches a une nouvelle représentante au sein de la fédération des clubs de motoneigistes du Québec, Mme Dancette, qui assurera un suivi auprès du Club de motoneige ainsi que la Municipalité afin qu'en 2026 les motoneigistes puissent emprunter le nouveau sentier;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise le droit de passage sur le 10^e rang pour une dernière année.

QUE le conseil conserve les conditions mises en place l'an dernier soit :

- Mise en place de signalisation (attention à nos enfants, passage fragile, réduire la vitesse)
- Circulation du côté Sud du chemin
- Faire un suivi sur l'état de la situation concernant le nouveau trajet aux saisons.

2025-01-020 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Catherine De Blois
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 21h06.

Dominic Boucher-Paquette
Maire

Kim Leclerc
Directrice générale &
Greffière-trésorière